



**Commission Administrative Paritaire  
des Assistants Ingénieurs  
Séance du 14 mai 2019**

Cette CAP a été présidée par Claudine MESCLON et par Marie-Anne GUICHARD-LE-BAIL.

Les questions à l'ordre du jour n'ont pas posé de problème dans cette première CAP après les élections professionnelles. Le règlement intérieur et le PV de la séance du 27 juin 2018 ont été approuvés.

### **Devenir du corps**

La séance s'est donc focalisée sur les questions diverses fort classiques pour notre petit corps qui ne compte plus que 20 personnes, une moyenne d'âge de 50 ans et un tiers du corps qui a plus de 55 ans. Nous avons soulevé d'entrée les difficultés de mobilité des collègues vers d'autres administrations, car le statut des AI n'est pas connu et le décalage entre les fonctions exercées et le statut étonnent au plus au point. Nous avons aussi rappelé la diversité des situations et des missions exercées qui empêchent d'autres collègues de passer les concours de IE faute de spécialité ouverte.

Nous avons donc réitéré notre demande quant à l'évolution du corps par concours spécifique de type « Sauvadet » ou un repyramidage du corps qui pourrait aussi régler le problème des TR. Ce fut une fin de non-recevoir et un verbiage mettant en avant la réflexion sur les parcours professionnels en cours dans les services déconcentrés.

De plus le concours des IE n'a pas été confirmé pour 2020. Concours interne et passage au choix sont en l'état les seuls moyens pour résorber le corps.

La lente agonie va donc se poursuivre dans l'absence de reconnaissance de notre travail et dans l'indifférence du ministère.

### **ESTEVE et entretien professionnel annuel**

En réponse à nos questions, le compte rendu scientifique se place en pièce jointe en fin du formulaire et il est possible que l'outil évolue un peu. Nous avons fait remarquer que la mise en place de contrôles informatiques automatiques concernant le remplissage des champs éviterait des oublis et des aller-retours fastidieux entre l'agent et l'évaluateur.

Nous n'avons par ailleurs pas pu consulter les évaluations faites sous ESTEVE car elles n'étaient pas disponibles, seules les évaluations papier l'étaient, soit 6 sur 20.

## **Régime indemnitaire**

Seule bonne nouvelle de cette CAP, qui a, de plus, été confirmée par un groupe de Travail sur le régime indemnitaire du ministère, le minimum des primes va être remonté de manière importante dans l'ensemble de la filière scientifique, ce qui profitera à la quasi-totalité des agents. Pour les AI, tout le monde devrait toucher au moins 6000 € annuel au lieu des 3600 € moyen actuel.

Pour cela il faudra attendre la fin de l'année, le temps que chacun soit mis dans son groupe de régime indemnitaire et que ce soit notifié. Cette revalorisation étant rétroactive à compter du 1/01/19, on peut donc attendre un bon rattrapage en fin d'année.

Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez contacter :

Emmanuel Georges

Emmanuel.georges@culture.gouv.fr